

---

**SABLON CAPITAL SRL**

**SUPPLÉMENT À LA NOTE D'INFORMATION DU 19 JUILLET 2021  
RELATIVE À L'OFFRE D'OBLIGATIONS SUBORDONNÉES  
8% À 4 ANS DU 30/07/2021 AU 29/07/2025 PAR SABLON CAPITAL SRL**

**LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ ÉTABLI PAR SABLON CAPITAL SRL**

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ  
PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA)**

**30 juillet 2021**

**AVERTISSEMENT: L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON  
INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU**

**LES OBLIGATIONS NE SONT PAS COTÉES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE  
GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OÙ IL LE  
SOUHAITERAIT**

---

Ce supplément (le « **Supplément** ») constitue un supplément à la Note d'Information du 19 juillet 2021 (la « **Note d'Information** ») relative à l'offre publique d'Obligations subordonnées par SABLON CAPITAL, une société à responsabilité limitée ayant établi son siège à Square Masséna 12, 1180 Uccle et enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0769.578.402 (l'« **Émetteur** »), établi conformément à l'article 15 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres au public d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés.

Le présent Supplément complète et est indissociable de la Note d'Information. Il doit être lu en lien avec la Note d'Information, qui comprend des informations importantes quant aux caractéristiques de l'Offre et aux risques y attachés (cette Note d'Information restant pleinement applicable à la prolongation visée ci-après).

Les termes commençant par une lettre majuscule ont la signification qui leur est attribuée dans la section « Définition » des Termes et Conditions des Obligations repris en annexe à la Note d'Information.

**RÉSULTAT DES SOUSCRIPTIONS LORS DE LA PÉRIODE DE SOUSCRIPTION INITIALE**

Au cours de la période de souscription initiale (du 19 juillet 2021 au 29 juillet 2021), un montant total de souscription de 377.000 EUR a été atteint dans le cadre de l'Offre.

**PROLONGATION DE L'OFFRE DE SOUSCRIPTION**

Conformément à la section « Prolongation de l'Offre de souscription » de la Note d'Information, et dès lors qu'à l'issue de la période de souscription initiale, le montant levé n'a pas atteint le montant maximal de l'Emprunt Obligataire, à savoir six cent mille euros (600.000 EUR), l'Émetteur décide de prolonger l'Offre pour une période complémentaire de souscription de trois (3) mois à partir de la Date de la clôture de l'Offre. La Période de Souscription est donc prolongée jusqu'au 29 octobre 2021.

Le montant nominal de toute souscription effectuée durant cette période complémentaire (jusqu'au 29 octobre 2021) sera augmenté des intérêts courus (*accrued interest*) jusqu'à la date de paiement de cette souscription complémentaire, duquel sera déduit le montant des taxes et impôts légalement dus. Le montant à payer dans ce cas sera communiqué par BeeBonds à l'Investisseur dans l'Email de Confirmation, avec instruction de paiement. Le montant des intérêts ainsi dus seront calculés sur une base Exact/Exact ICMA, le résultat étant arrondi à la deuxième (2ème) décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale supérieure). Les fonds récoltés lors de cette période complémentaire pourront être immédiatement utilisés par l'Émetteur suite à l'émission des Obligations concernées.

Conformément à la Note d'information :

- la date de paiement des souscriptions complémentaires à l'Emprunt Obligataire sera communiquée par BeeBonds à l'Investisseur dans l'Email de Confirmation, étant entendu que le paiement devra intervenir deux Jours Ouvrés après la souscription.
- en cas de souscription d'une Obligation lors de la période de souscription complémentaire, la Date d'Emission de cette Obligation sera le lendemain de la date de paiement.

La prolongation de la Période de Souscription n'a pas d'impact sur les Obligations souscrites durant la période de souscription initiale, qui ont été émises le 30 juillet 2021 conformément aux règles prévues dans la Note d'Information (et les fonds correspondant peuvent être utilisés par l'Émetteur).